



RUES

AUX ENFANTS

POUR TOUS!



DOSSIER D'INSCRIPTION

APPEL À INITIATIVES 2022—2023

AUTRES RÉGIONS

BRETAGNE, CENTRE-VAL DE LOIRE, CORSE, GRAND EST, PAYS DE LA LOIRE ET D.O.M. T.O.M.

SOMMAIRE

p. 3 → 4	Présentation
p. 6 → 9	Dossier du projet
p. 10	Fiche d'inscription
p. 11	Calendrier récapitulatif
	Contacts pour le dépôt du dossier

« RUES AUX ENFANTS, RUES POUR TOUS »

PRÉSENTATION

Compte tenu de la dynamique des premiers appels à projets à l'échelle nationale, plusieurs groupes d'appui régionaux « Rue aux enfants, rue pour tous » ont repris cette démarche d'accompagnement de projets avec l'appui du collectif national composé de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), de Cafézoïde, de Rue de l'avenir et de Vivacités IDF. Cependant dans quelques régions il n'a pas été possible d'organiser, en l'état, un groupe d'appui et il a été décidé de maintenir pour ces régions un suivi des initiatives par le collectif national des initiatives. Ces régions sont : la Bretagne, le Centre-Val de Loire, la Corse, le Grand Est, les Pays de la Loire et les D.O.M. T.O.M.

Cet appel à initiatives qui sera commun aux régions qui viennent d'être citées, vise à faire émerger, soutenir des initiatives collectives pour mettre en place de manière régulière une « Rue aux enfants » en collaboration avec les collectivités territoriales concernées. Le collectif national apporte une attention particulière aux projets issus des quartiers en politique de la ville, ainsi qu'à ceux situés dans les secteurs périurbains et ruraux.

UNE « RUE AUX ENFANTS », C'EST QUOI ?



Il s'agit d'une rue (ou d'un tronçon de rue ou d'une place...) fermée durablement ou temporairement (certains jours et heures bien précises) à la circulation motorisée. Les enfants peuvent jouer librement sur toute sa largeur en toute sécurité et en toute tranquillité. Des infrastructures de jeux peuvent être installées, des animations organisées et l'accès à des véhicules à moteur est limité aux résidents.

Organisée en collaboration avec différents acteurs (collectivité, parents, associations, etc.), la Rue aux enfants est l'occasion pour les enfants de découvrir leur environnement, la rue, la ville et de se confronter au réel, de s'affirmer et de grandir.

Des barrières doivent être placées en nombre suffisant afin de délimiter clairement « la Rue aux enfants » et de signaler « Rue réservée au jeu ». La rue réservée au jeu n'est pas (encore...) en France une disposition définie dans le code de la route.



UNE RUE CITOYENNE

Une « Rue aux enfants, rue pour tous » est en effet une rue citoyenne qui s'appuie sur l'implication de tous les acteurs, enfants, jeunes et adultes du quartier, de l'élaboration à l'évaluation en passant par la réalisation. L'objectif est d'encourager la capacité à agir de chacun. Cette démarche propose de nouvelles pratiques de l'espace public, permettant le partage, la rencontre entre tous et toutes par la participation au projet, le débat, le jeu, l'expérimentation d'aménagements possibles. Il s'agit d'impulser, à travers ces démarches, la mise en place, dès maintenant, de politiques publiques locales favorables à la santé et au bien-être des populations, facilitant le partage de l'espace public et sa réappropriation par les jeunes et plus globalement les citoyens : création de zones de circulation apaisée pour inciter aux déplacements à pied ou à vélo, végétalisation des espaces publics, installation de mobiliers de jeux éphémères ou durables... « La rue aux enfants, rue pour tous » offre un cadre privilégié et stimulant pour une reconquête de l'espace public par les habitants de tous les âges !

Les porteurs de projet retenus bénéficieront d'un accompagnement par des référents locaux pour être soutenus dans les différentes phases de préparation et de réalisation de leur Rue aux enfants. L'initiative sera valorisée au niveau régional, le porteur de l'action pourra participer et bénéficier des actions du réseau.

Toutefois, le cadre de cet appel à initiatives ne propose pas de soutien financier.



QUI PEUT PARTICIPER ?

Les collectifs d'habitants, les conseils de quartier, les conseils citoyens, les associations, en particulier les associations locales et de quartier, les cafés des enfants, les conseils d'enfants et de jeunes, les collectivités locales et leurs structures (centres sociaux, maison de quartier, centres de loisirs, etc.) peuvent déposer un projet.

PREMIÈRE ÉTAPE

soit jusqu'au 15 décembre 2021

Recueil des projets présentés par les différents participants pour un examen du comité national de validation « Autres régions » en janvier 2022

soit jusqu'au 15 juin 2022

Recueil des projets présentés par les différents participants pour un examen du comité national de validation « Autres régions » en juillet 2022

SECONDE ÉTAPE

Sont donc prévues, en l'état, deux réunions du comité national de validation « Autres régions » : une première en janvier 2022 et une seconde en Juillet 2022

Ce comité de validation, composé de représentants du collectif national, des représentants des associations partenaires et de personnalités qualifiées, appréciera la qualité des dossiers et la faisabilité du projet d'une « Rue aux enfants ». Il s'agira de retenir les projets qui pourront bénéficier d'un accompagnement afin de faciliter leur mise en place et obtenir, lors de leur réalisation, la remise du label du collectif « Rues aux enfants, rues pour tous ».

Ces projets pourront se réaliser entre le 1er mars 2022 et le 31 novembre 2023.

p.4

SERONT PRIVILÉGIÉS LES DOSSIERS QUI RESPECTENT LES CRITÈRES SUIVANTS :

- le soutien de la collectivité, des habitants,
- la localisation, les caractéristiques spatiales,
- le niveau d'implication des acteurs locaux,
- le caractère inclusif et accessible du projet
- la participation des enfants à l'élaboration des projets
- le respect des valeurs de la Charte

ET QUI SERONT DANS LES SITUATIONS SUIVANTES :

- Il s'agit d'une première initiative pour le porteur de projet et d'une structure n'ayant pas déjà été labellisée lors des appels à projets ayant eu lieu en 2015, 2017 ou 2019.
- Les compétences et les moyens limités du porteur de projet rendent particulièrement pertinent un accompagnement du projet. En effet un des objectifs de la démarche est d'aider les porteurs n'ayant pas une situation financière adaptée, les compétences requises et/ou une équipe opérationnelle adéquate. À cet égard, le groupe d'appui pourra décider d'aider certains porteurs à renseigner le dossier d'inscription.

Un rapport sera établi par une personne mandatée par le collectif national. Les projets seront validés lors de l'une des deux réunions du comité de validation prévues ou lors d'une réunion supplémentaire mise en place. Ils feront l'objet d'une communication au niveau régional puis seront ensuite accompagnés dans la préparation de leur mise en place et valorisés.

Les porteurs d'un projet non validé seront contactés pour définir d'un commun accord les éléments qui pourraient être réunis pour un nouvel examen par le comité de validation.

ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DES PROJETS LABELLISABLES

MARS 2022 —> NOVEMBRE 2023

Après chaque Comité national de validation « Autres régions », une réunion d'information et d'échanges des porteurs de projets retenus sera organisée afin de présenter des modalités et méthodes d'accompagnement ainsi que les ressources disponibles pour monter un projet.

● Un accompagnement sera effectué au niveau local, en collaboration avec les services concernés de la collectivité, par l'un-e des expert-e-s des structures partenaires en fonction de leurs compétences. Il sera adapté aux besoins recensés (méthodologie, communication, animations, ressources locales...) et sera de l'ordre de deux à trois journées de travail selon des modalités variées (sur site, réunion régionale, échanges par courriels, par téléphone...).

● Une lettre sera adressée au maire de la commune pour souligner l'intérêt de l'initiative.

● Le jour de la réalisation de la Rue aux enfants rue pour tous, le label sera remis par un membre ou un représentant du comité national de validation, dans le cadre d'une valorisation organisée avec le porteur de l'initiative.

● La communication de l'événement sera relayée sur la page « Autres régions » du site dédié et sur les réseaux sociaux.

● Si possible une fiche de synthèse sera rédigée par le groupe d'appui à la suite d'un questionnaire bilan rempli par le porteur d'initiative et mis en ligne sur le site internet pour rendre compte la réalisation de la Rue aux enfants.

Une rencontre régionale ouverte à tous les porteurs de projets de la région sera organisée à l'automne 2023 afin de les inviter à participer au réseau « Rues aux enfants rues pour tous », de permettre les échanges d'expériences et de valoriser les projets qui auront été labellisés en 2022 et 2023.

p.5

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions pour déposer un projet de « Rue aux enfants rue pour tous » s'effectuent jusqu'au 15 décembre 2021 ou jusqu'au 15 juin 2022 pour une réalisation en 2022 ou 2023.

Après juin 2022 les dates qui pourront être fixées pour le dépôt des dossiers seront communiquées par le collectif national.

Les porteurs de projet doivent constituer un dossier qui comprend différentes informations sur le contexte, le contenu et les modalités prévues ainsi qu'une fiche d'inscription (pages 6 à 10). Ces éléments doivent être envoyés le 15 décembre 2021 ou le 15 juin 2022 au plus tard.

● d'une part, par courrier à l'adresse suivante
Rue de l'avenir C/O MVAC du 14^e arrondissement
22 rue Deparcieux 75014 Paris

● d'autre part, par courriel à l'adresse suivante
bureau.caroline@gmail.com

COMMENT S'INFORMER ?

Les porteurs de projets peuvent solliciter la personne désignée comme contact au sein du groupe d'appui pour obtenir des renseignements complémentaires. Par ailleurs, des personnes ressources sont mentionnées sur la page « Autres régions » du site.

« RUES AUX ENFANTS, RUES POUR TOUS » DOSSIER DU PROJET

Votre dossier devra comprendre les informations suivantes :

A — PRÉSENTATION GÉNÉRALE

 Résumé du projet :

 Date prévisionnelle envisagée :

 Présentation du porteur (association, conseil citoyen, conseil de quartier, centre social, ludothèque, café des enfants...) et de son expérience en matière d'animation (dans l'espace public) et de connaissance du public enfant :

 Décrire les raisons qui vous ont amenés à présenter un dossier :

 Décrire vos expériences en matière d'animation (en tant que structure, dans l'espace public...) de pédagogie et de connaissance du public enfant :

B — DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE ENVISAGÉ (ANALYSE SPATIALE)

▮ Nom de la rue :

▮ Description de la localisation (situation dans la ville, environnement social et économique...) (un document existant déjà peut être joint):

▮ Longueur approximative de la rue ou du tronçon de rue :

▮ Description des caractéristiques de la rue ou du tronçon de rue (dimensions, dégagement – place, parking – ambiance, animation, situation en ce qui concerne le stationnement):

▮ Hauteur approximative des bâtiments qui bordent la voie : |

▮ Largeur approximative de façade à façade : |

▮ Animation, présence de commerce :

▮ Ensoleillement au cours de la journée :

▮ Niveau de trafic	faible	moyen	important
Niveau de bruit	faible	moyen	important
Accessibilité	faible	moyen	important

▮ Présence d'équipements publics (établissement scolaire, équipement social, sportif, etc...):

▮ Présence de générateurs de trafic de véhicules motorisés (garages, entreprises à livrer, boulangeries, etc...):

▮ Statut réglementaire actuel (voie à 30 km/h, aire piétonne, zone de rencontre, pas de spécificité, etc...):

Merci si possible de transmettre en annexe un schéma de la rue, ainsi que des illustrations : plans, photos, dessins...

C — DESCRIPTION DU CONTEXTE LOCAL

 Les points d'appui (expérience, partenariat, équipe mobilisable) :

Par exemple : observations réalisées avec les habitants, consultation d'expert, mise en place de partenariats, mise en place de moyens de concertation avec la municipalité, les techniciens, le service jeunesse, les habitants (réunions publiques, groupes de travail), expériences dans le domaine de l'animation, organisation de fête de quartier, etc.

 Les résistances humaines, politiques et techniques (place de la circulation, vitesse, habitudes...) :



« RUES AUX ENFANTS, RUES POUR TOUS »

FICHE D'INSCRIPTION

A — ASSOCIATION/ CONSEIL DE QUARTIER/ COMMUNE/INTERCOMMUNALITÉ/STRUCTURE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE (CENTRE SOCIAL, MAISON DE QUARTIER ; MJC ...)

Nom :

Adresse :

B — COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ANIMATRICE DU PROJET

● Responsable du projet

Nom / Prénom : |

Fonction dans le projet : |

Adresse : |

Téléphone : |

Courriel : |

● Équipe mobilisée et/ou partenaires :

● Le territoire

Commune où se situe le projet :

Localisation :

CALENDRIER RÉCAPITULATIF

SEPTEMBRE 2021

Lancement de la démarche
pour les « Autres régions »

15 DÉCEMBRE 2021 OU 15 JUIN 2022

Dates limites de l'envoi des dossiers
(par courrier et par mail)

FIN JANVIER 2022 OU JUILLET 2022

Réunions des comités de validation

→ À la suite de chacune des réunions
du comité de validation seront mises en place
des séances d'information
à l'intention des porteurs des projets retenus

MARS 2022 — NOVEMBRE 2023

Accompagnement et valorisation des projets
retenus et remise des labels lors de la
réalisation

CONTACT POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER

Rue de l'avenir

D'une part, par courrier, à l'adresse suivante :

Rue de l'avenir
C/O MVAC du 14^e arrondissement
22 rue Deparcieux 75014 Paris

D'autre part par courriel à envoyer conjointement à :

→ Denis Moreau
rueauxenfantsruepourtous@gmail.com
→ Stéphanie Bost
ruedelavenir.occitanie@gmail.com